



UNIM

UNIM – Union Nationale des Industries de la Manutention dans les ports français.

L'UNIM est la fédération professionnelle regroupant les entreprises de manutention portuaire et opérateurs de terminaux dans les ports de commerce de France. Elle fédère au niveau national ces entreprises regroupées port par port dans des structures patronales locales.

Ces entreprises assurent le chargement et le déchargement des navires au moyen des équipements portuaires qu'elles mettent en œuvre (grues, portiques, équipements de parc, chariots cavaliers...) Elles emploient pour ce faire une main d'œuvre d'ouvriers dockers qui sont maintenant des salariés d'entreprise sur la base de contrat à durée indéterminée.

L'UNIM a pour vocation d'assurer la défense des intérêts généraux de la profession, tant au plan national qu'europpéen. Elle assure en matière sociale la négociation et la gestion de la convention collective de la Manutention Portuaire.

L'UNIM se compose actuellement de 26 syndicats locaux situés en France métropolitaine et dans les DOM. Elle représente une centaine d'entreprises réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 610 Millions € et emploient quelque 5 000 salariés.

Poste et personne à contacter : Délégué Général – Xavier Galbrun

Email : xgalbrun@unim.org

Site Internet : www.unim.org

Téléphone : 01 53 67 77 17

Adresse : 76 avenue Marceau – 75008 Paris